

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 95-421-1931 Indemnité.

n° 95-421-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 décembre 1931

Numéro JO

n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro

31 décembre 1931

### TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité de permanence du chauffeur Kader Hussein est portée à 100 francs par mois, à compter du 1er janvier 1932.